

**CONTRAT STAGES INSPIRER EXPIRER SOURIRE 2017-2018**

*Module Découverte en SAI - 3 jours*  
*Modules Découverte en SAI-*  
*12 jours*  
*Le Couple Intérieur*  
*L'Être Nature*





**FORMULE 1 EXPERIENTIEL 3 CYCLE DE 3 WE :« A la découverte de Soi »**

**Prix : 840€ TTC pour 6 jours de stage à Marseille**

A LA DECOUVERTE DE SOI	Marseille   11 Novembre 2017- 13 Mai 2018	<input type="checkbox"/>
Païement comptant	1 chèque de 280€ d'arrhes encaissé 15 jours avant le 1° module et 1 chèque de 560€ encaissé avant le 2° module.	<input type="checkbox"/>
Fractionnable en 3 règlements sans frais :	3 chèques: 280€ d'arrhes encaissé 15 jours avant le 1° module et 2 chèques de 280€ encaissés avant les 2 modules suivants.	<input type="checkbox"/>
Fractionnable en 6 règlements avec frais 960€	3 chèques: 280€ d'arrhes encaissé 15 jours avant le 1° module et 5 chèques de 136€ encaissés au début de chaque mois.	<input type="checkbox"/>

**FORMULE 2 DECOUVERTE SAI 1° MODULE DE 3 JOURS: « Un pas vers Soi »**

**Prix « Particulier » : 480€ TTC pour 3 jours de stage**

**Participation au 1° module de SAI#1/SOI#1**

COMPTANT	480 € paiement comptant, un chèque d'arrhes de 240 € encaissé 15 jours avant le stage et un de 240€ encaissé après.	<input type="checkbox"/>
----------	---	--------------------------

UN PAS VERS SOI	Paris   25-27 Novembre 2017	
UN PAS VERS SOI	Marseille  15-17 Décembre 2017	
UN PAS VERS SOI	Paris  25-27 Mai 2018	
UN PAS VERS SOI	Paris   23-25 Novembre 2018	
UN PAS VERS SOI	Marseille  13-15 Décembre 2018	

**FORMULE 3 DECOUVERTE SAI: 4 MODULES 12 JOURS: « 4 pas vers Soi »**

**Prix « Particulier » : 1520€ TTC pour 12 jours de stage hors suivi pédagogique**

COMPTANT	un chèque d'arrhes de 480 € encaissé deux semaines avant le séminaire 1 et 1 chèque de 1040€ encaissé après*.	<input type="checkbox"/>
EN 4 FOIS sans frais	un chèque d'arrhes de 480 € encaissé deux semaines avant le séminaire 1 et 3 chèques de 346,66 €*.	<input type="checkbox"/>
OPTION SUIVI PEDAGOGIQUE	Ajouter un chèque de 300€	<input type="checkbox"/>

4 PAS VERS SOI	Paris   Session Novembre 2017	
4 PAS VERS SOI	Marseille  Session Décembre 2017	
4 PAS VERS SOI	Paris  Session Mai 2018	
4 PAS VERS SOI	Paris   Session Novembre 2018	
4 PAS VERS SOI	Marseille  Session Décembre 2018	

**A noter : le participant reconnait participer aux modules 1,2,3 et 5 de la formation en SAI/SOI Niveau 1 mais sans bénéficier du suivi pédagogique ni des fascicules sauf souscrit à l'option « pédagogique ».**

**Garantie ZEN appliquée à la Formule Découverte 3:** Si vous vous rendiez compte que cette formation ne correspondait pas à vos attentes, vous bénéficiez de la liberté de vous arrêter sans aucune pénalité, à l'issue de la 3° journée du 1° module de la formation. Nous vous restituons vos règlements déduits seulement du prix du premier séminaire de 3 jours auquel vous aurez participé. D'où le chèque supplémentaire correspondant à la différence de prix entre la 1ère mensualité et le prix du module.



**EXPERIENTIEL LE COUPLE INTERIEUR**

Prix: 780€ TTC

**Conditions de règlement du stage du 15 au 20 Juillet 2017**

COMPTANT	780 € paiement comptant, un chèque d'arrhes de 260 € et un de 520€	<input type="checkbox"/>
EN 3 FOIS sans frais	780 € paiement comptant, un chèque d'arrhes de 260 € et 2 mensualités de 260 €	<input type="checkbox"/>
TARIF COUPLE comptant.	Pour les couples mariés ou concubins, le conjoint bénéficie d'une réduction de 50%. 1170 € paiement comptant, un chèque d'arrhes de 380 € et un de 790€ ( ou 2 x 395€)	<input type="checkbox"/>
TARIF COUPLE en 3 fois sans frais	Pour les couples mariés ou concubins, le conjoint bénéficie d'une réduction de 50%. Un chèque d'arrhes de 380 € et 2 mensualités de 395 €.	<input type="checkbox"/>
SESSION (voire dates sur le site)	du / / au / /	

**A noter pour les étudiants d'IESA/SAI#1 qui sont en règlement fractionné:** fractionnement du solde en 2 mensualités reportables après la fin des mensualités concernant la formation.

**Arrhes stage:** en cas d'annulation du stage à moins de 30 jours avant le premier jour du stage, encaissement de 100% des arrhes du stage et de 100% des arrhes de l'hébergement. A moins de 15 jours, 50% du prix du stage sera facturé.

**Conditions de réservation spécifiques pour l'hébergement à La Salamandre en Juillet 2017**

**EXPERIENTIEL L'ETRE NATURE**

Prix: 660€ TTC

**Conditions de règlement du stage**

COMPTANT	Un chèque d'arrhes de 220 € et un de 440€	<input type="checkbox"/>
EN 3 FOIS sans frais	Un chèque d'arrhes de 220 € et deux mensualités de 220€	<input type="checkbox"/>
SESSION (voire dates sur le site)	du / / au / /	

**FORMULE PACK EXPERIENTIEL CYCLE A ALA DECOUVERTE DE SOI 2017 + COUPLE INTERIEUR 2018**

Prix: 1520€ TTC pour 12 jours de stage

A LA DECOUVERTE DE SOI + COUPLE INTERIEUR 2018	Marseille & Drôme   11 Novembre 2017- 31 Juillet 2018	<input type="checkbox"/>
Paiement comptant	1 chèque de 280 € d'arrhes encaissé 15 jours avant le 1° module et 1 chèque de 1240€ encaissé 15 jours avant le 2° module	<input type="checkbox"/>
Fractionnable en 3 règlements sans frais :	3 chèques: 1 chèque de 280 € d'arrhes encaissé 15 jours avant le 1° module et 2 chèques de 620 € encaissés au début des 2 trimestres suivants.	<input type="checkbox"/>
Fractionnable en 6 règlements avec frais, soit 1640€	6 chèques: 1 chèque de 280 € d'arrhes encaissé 15 jours avant le 1° module et 5 chèques de 272 € encaissés au début de chaque mois suivant le 2° module.	<input type="checkbox"/>

**NB: IES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de nombre insuffisant de personnes. Merci pour votre compréhension.**

**Le Stagiaire**

<b>Nom :</b>	<b>Date de naissance :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Profession :</b>
<b>Email :</b>	<b>Adresse :</b>
<b>Téléphone :</b>	<b>Code postal &amp; ville:</b>

**Article 1 « Nature de l'offre » :**

Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis dans le Catalogue 2017-2018 de l'Institut Européen de Sophro-Analyse (ou sur son site internet) et ayant valeur d'éléments de contrat sur la nature, la durée et l'objet des actions de formation, les conditions, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités des contrôles des connaissances et la nature de la sanction de la (des) formation(s) qu'il désire suivre ; les références, titres ou diplômes des formateurs.

**Article 2 « Objectif de la formation » :**

A l'exception des stages Expérientiels, le stagiaire reconnaît que cette formation est à but professionnel et n'est pas une thérapie personnelle ou de groupe.

**Article 3 « Lieux, dates et programmes des formations » :**

Le lieu du déroulement de la formation est indiqué sur le site Internet de l'Institut et/ou dans le catalogue. Il est confirmé 15 jours avant le début de la formation. Cependant, l'Institut se réserve le droit de modifier le lieu, les dates et le programme des formations. Le stagiaire est informé au maximum 15 jours avant la date prévue pour le début de la formation modifiée et en cas de désaccord, il a le choix entre le report du stage ou le remboursement des sommes versées.

**Article 4 « Règlement Intérieur »**

La convocation aux stages seront adressés au stagiaire dès validation du présent contrat. Le règlement intérieur lui sera présenté au début du stage.

**Article 5 « validation des formations professionnelles » :**

Sous réserve que le stagiaire ait suivi la totalité des stages, qu'il ait rempli les conditions de validation mentionnées dans le catalogue et sur le site web et que l'Institut ait reçu la totalité du règlement, il sera délivré au stagiaire à l'issue du Cycle SAI Niveau 1, le Diplôme Européen de Praticien en Sophro-Analyse Intégrative®. Idem pour le niveau 2 et le SOI Niveau 1. Une attestation de formation sera délivrée pour toute action de formation ou stage à la demande du contractant.

**Article 6 « Propriété Intellectuelle des supports d'enseignement » :**

Prenant en considération que la totalité de l'enseignement présenté dans le cadre des formations proposées par l'IESA est la propriété de IES, le stagiaire s'engage à ne pas utiliser les documents écrits et enregistrés autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation dans le cadre de ses études actuelles. Toute reproduction intégrale ou partielle, des cours, supports de cours ou autre, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement écrit de l'Institut Européen de Sophro-Analyse Intégrative®, pendant et après la formation, est donc illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

**Article 7 « Délai de rétractation » :**

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée à l'organisme de formation. Aucune somme ne pourra alors être réclamée. Si en cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre le programme, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues. Le tarif de la formation est indiqué dans le Catalogue 2017.2018 et sur le site internet.

**Article 8 « Tarifs & Paiement des prestations de formation » :**

Les tarifs du présent document sont applicables jusqu'au 31 décembre 2017.

La réservation d'une place dans une session de formation ou un stage expérientiel, est acquise sous réserve des conditions suivantes :

1. Réception du contrat de formation dûment rempli
2. Réception de la totalité des chèques correspondant à la solution choisie pour chaque formation commandée.
3. Acceptation du dossier par la direction de l'Institut Européen de Sophro- Analyse.
4. « Arrhes »: la réservation à certaines formations est soumise au versement d'arrhes. Celles-ci sont remboursées intégralement à J-30 jours, à 50% à J-15 jours. Au-delà, elles sont intégralement encaissées.

« Je reconnais avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente de de IES / Institut Européen de Sophro Analyse.

J'ai joint l'ensemble des volets constituant ce Contrat de Formation : Agenda, Conditions financières et Conditions générales.

Compte tenu de la nature de cette formation je déclare que je suis en pleine possession de mes capacités physiques et mentales et je reconnais à L'Institut Européen de Sophro-Analyse le droit de me demander tout justificatif nécessaire concernant cette déclaration dans le cadre de ma certification professionnelle.

5. « Paiement fractionné ». Le fractionnement du paiement entraine des frais de gestion inclus dans le tarif spécifique au calendrier choisi.

Cas de la formation SAI#1: les chèques sont déposés au 5 de chaque mois. Cas des autres formations : les chèques sont encaissés la semaine après le déroulement du module de formation.

**Article 9« Abandon de la formation ».**

La formation est due dans son intégralité en cas d'abandon. En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour des motifs avérés tels que maladie, ou accident, et confirmé par deux certificats médicaux, et par courrier recommandé, les prestations effectivement dispensées sont dues intégralement, celles non-effectuées sont remboursés à hauteur de 50%. L'étudiant est donc redevable de 50% du montant de la partie non effectuée de la formation à la date officielle de l'abandon ( date de réception de son courrier RAR).

**Article 10 « Garant ZEN » Cycle SAI#1 Niveau 1:** Le stagiaire peut renoncer à la formation à l'issu du premier séminaire du cycle sans aucune pénalité. Le stagiaire devra satisfaire à deux conditions : a) avoir réglé les arrhes correspondants au prix du 1° module. b) avoir signalé au formateur son désir d'arrêter son cursus de formation au plus tard à la fin de la 3° journée de formation du 1° module. Passé ce délai, le stagiaire sera considéré dans le cas d'abandon de la formation de l'article 9. Si le stagiaire remplit ces deux conditions et confirme sa décision dans les 7 jours par l'envoi d'un courrier RER, le ou les chèques remis à l'inscription lui seront retourné(s) sous 15 jours, déduction faites des 480€ correspondant au prix normal du 1° module.

**Article 11 « Défaut de paiement - Chèque sans provision » :**

Tout règlement refusé par l'organisme bancaire du stagiaire fera l'objet d'une facture forfaitaire de 30 € destinée à couvrir les frais bancaires et administratifs sans toutefois se substituer à la somme due ou aux frais et dommages pouvant être réclamés pour non-paiement. Le montant dû devra être réglé sous quinze jours.

**Article 12 « Déontologie » :**

le stagiaire du Cycle SAI#1 qui obtient le diplôme de praticien et qui s'installe pour exercer la sophro-analyse intégrative s'engage à respecter le code déontologique de la profession et notamment à se faire superviser.

**Article 13 « Droit à l'image » :**

Le stagiaire autorise par le présent contrat, IES, à utiliser à titre gracieux d'éventuelles photos ou enregistrements vidéo des formations où il est susceptible de figurer.

**Article 14 « Communication des coordonnées personnelles »**

IES s'interdit d'utiliser les coordonnées personnelles du stagiaire à d'autres fins que son usage propre dans le cadre du fonctionnement de l'IESA/IES. Cependant, le stagiaire accepte que ses coordonnées personnelles soient communiquées à l'ensemble des participants et de l'équipe pédagogique de la (des) formation (s) à laquelle (auxquelles) il est inscrit. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (art 11-3), il dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations le concernant.

**Article 15 « Connaissance des présentes Conditions Générales de Vente du Contrat de Formation »:** les présentes conditions générales peuvent être modifiées par IES et une version actualisé est en permanence consultable en ligne sur le site de l'institut : www.sophro-analyse.eu. En cas de modification, L'institut s'engage à informer le stagiaire. Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de ces différentes dispositions ainsi que des conditions d'admission et de validation mentionnées dans le Catalogue et le site internet de l'Institut Européen de Sophro Analyse 2017-2018. Il donne son accord sur toutes ces dispositions.

**Article 16 « Attribution de compétence » :**

En cas de désaccord de l'une des parties sur le présent contrat de formation, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un accord à l'amiable. Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclu entre la Société Inspirer Expirer Sourire EURL et le contractant sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence du tribunal de commerce de Draguignan.

**Le Stagiaire**

Prénom, Nom et signature du stagiaire

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Fait à , le

**Pour Inspirer Expirer Sourire**

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA

Fait aux Mayons, le